

Régulateur de vitesse adaptatif

VUE D'ENSEMBLE DU REGULATEUR DE VITESSE ADAPTATIF

Le régulateur de vitesse adaptatif (ACC) est conçu pour maintenir une distance de sécurité avec le véhicule qui précède ou une vitesse prédéfinie tant qu'aucun véhicule lent ne vient se placer devant le véhicule. Une vitesse peut être réglée entre 32 km/h (20 mi/h) et 180 km/h (112 mi/h).

Remarque : pour les véhicules dotés d'un moteur 3,0 L, la limite supérieure est de 200 km/h (124 mi/h).

Le système permet de réguler la vitesse du véhicule grâce au contrôle du moteur et des freins.



L'ACC n'est pas prévu pour signaler ou éviter les collisions possibles. En outre, l'ACC ne réagit pas aux obstacles suivants :

- **Piétons ou objets sur la chaussée.**
- **Véhicules venant en sens inverse sur la même voie de circulation.**

L'ACC utilise un détecteur qui projette un faisceau directement en avant du véhicule pour détecter les objets.

Le capteur radar est monté derrière le badge, au centre de la calandre inférieure, afin d'offrir un champ de vision dégagé au faisceau radar.

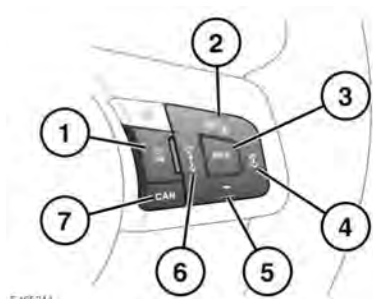
Remarque : Vérifiez que cette zone reste propre et exempte d'obstacles (autocollants, débris, boue, neige, glace, etc.).

- Utilisez l'ACC uniquement lorsque les conditions sont favorables, par exemple sur de grands axes routiers où la circulation s'effectue sur plusieurs voies.

- N'utilisez pas l'ACC dans des virages soudains ou des braquages importants, tels que sur les îlots de trafic, les croisements, les zones comportant un grand nombre de véhicules en stationnement ou fréquentées par des piétons.
- Ne l'utilisez pas lorsque la visibilité est mauvaise, notamment dans le brouillard, sous forte pluie, sur routes détrempées ou sous la neige.
- Ne l'utilisez pas sur routes verglacées ou glissantes.
- Il incombe au conducteur de rester vigilant, de conduire prudemment et de garder constamment le contrôle de son véhicule.
- L'avant de votre véhicule doit rester propre et dégagé. La saleté, les écussons ou autres objets métalliques, notamment certains protecteurs avant, peuvent gêner le fonctionnement du capteur.

UTILISATION DE L'ACC

Les commandes du système ACC sont montées sur le volant. Le conducteur peut également intervenir à tout moment en freinant ou en accélérant.



E 165/244

1. **LIM** : appuyez sur ce bouton pour commuter entre le limiteur de vitesse automatique (ASL) et l'ACC. Ces deux systèmes ne peuvent être utilisés simultanément. Le témoin ACC s'allume lorsque l'ACC est actif. Voir page 61, **RÉGULATEUR DE VITESSE (VERT)**.



Lorsque le contact du véhicule est mis, l'état précédent (mode ACC ou ASL) est automatiquement rappelé et activé. La vitesse programmée ne sera pas appliquée.

2. **SET +** : appuyez sur ce bouton pour programmer la vitesse actuelle en tant que vitesse programmée. Lorsque l'ACC est activé, appuyez à nouveau sur le bouton pour amener la vitesse programmée à la vitesse actuelle du véhicule. La vitesse du véhicule augmente progressivement, jusqu'à atteindre la nouvelle vitesse programmée.

Remarque : selon les spécifications du véhicule, la vitesse programmée s'affiche sous la forme d'un repère sur le compteur de vitesse ou est indiquée au format numérique sur l'afficheur de messages. La vitesse programmée peut également apparaître dans l'affichage tête haute (HUD), s'il est activé. Voir page 55, **AFFICHAGE TÊTE HAUTE**.

3. **RES** : appuyez sur ce bouton pour reprendre la vitesse programmée pour l'ACC une fois que celle-ci a été désactivée.
4. Appuyez sur ce bouton pour réduire la distance de sécurité en mode convoi. Voir page 143, **ACTIVATION DU MODE CONVOI**.
5. Appuyez sur (-) pour réduire la vitesse programmée. La vitesse du véhicule augmente progressivement, jusqu'à atteindre la nouvelle vitesse programmée.

6. Appuyez sur ce bouton pour augmenter la distance de sécurité en mode convoi.
7. **CAN** : appuyez sur ce bouton pour annuler, mais garder en mémoire, la vitesse programmée.

ACTIVATION DU MODE CONVOI



En mode Convoi, le régulateur de vitesse n'est pas disponible avec le système de contrôle d'adhérence en descente ou les programmes Terrain Response Franchissement rocheux, Boue ou Sable.

Une fois qu'une vitesse programmée a été sélectionnée, le conducteur peut relâcher l'accélérateur et la vitesse choisie est maintenue.

Si un véhicule se positionne sur la même voie que vous ou si un véhicule plus lent vous précède, la vitesse de ce véhicule s'ajuste automatiquement jusqu'à ce que la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède corresponde au réglage de la distance de sécurité. Le véhicule est à présent en **mode Convoi**.

Le témoin du mode convoi s'allume pour confirmer que le mode convoi est activé. Voir 60, **MODE CONVOI (ORANGE)**.

L'afficheur de messages indique un certain nombre de chevrons devant le véhicule, correspondant à la distance de sécurité sélectionnée.

Le véhicule maintient alors une distance constante par rapport au véhicule suivi jusqu'à ce que :

- le véhicule suivi adopte une vitesse supérieure à la vitesse programmée ;
- le véhicule suivi sorte de la voie de circulation ou du champ de vision ;
- une nouvelle distance de sécurité soit spécifiée.

Régulateur de vitesse adaptatif

Si nécessaire, les freins sont actionnés automatiquement pour ralentir le véhicule et maintenir la distance de sécurité avec le véhicule qui le précède.

Le freinage maximal appliqué par l'ACC est limité et peut être remplacé par l'intervention du conducteur sur les freins, si besoin est.

Remarque : tout freinage du conducteur annule le régulateur de vitesse adaptatif.

Si l'ACC prévoit que son freinage maximal sera insuffisant, un signal sonore est émis tandis que l'ACC continue de freiner. **DRIVER INTERVENE** (REPRENDRE LES COMMANDES) apparaît sur l'afficheur de messages. Intervenez immédiatement.

Lorsqu'il est en mode Convoi, le véhicule retourne automatiquement à la vitesse programmée lorsque la route se dégage devant lui, par exemple lorsque :

- le véhicule suivi adopte une vitesse supérieure à la vitesse programmée ;
- vous changez de voie d'un côté ou de l'autre ou entrez dans une bretelle de sortie.

Le conducteur doit intervenir selon le besoin.

En cas d'activation d'un signal de changement de direction, l'ACC réduira la distance avec le véhicule suivi de façon à réagir plus rapidement à la manœuvre anticipée. Si une manœuvre indiquée n'est pas effectuée, la distance précédente sera rétablie au bout de quelques secondes. La réactivité améliorée peut ne pas intervenir si l'ACC détecte qu'elle ne correspond pas à la situation en cours, à savoir que vous êtes déjà trop près du véhicule qui vous précède ou que vous avez déjà changé de voie de circulation.

Mode convoi désactivé



Le mode convoi peut être désactivé en appuyant sur le bouton de réduction de la distance, situé sur le volant, jusqu'à ce que l'icône de désactivation du mode convoi apparaisse sur l'afficheur de messages. Voir **142, UTILISATION DE L'ACC**. Le témoin du mode convoi s'éteint sur le panneau d'instruments.

Remarque : Par défaut, l'ACC utilise le mode convoi activé, c'est pourquoi la désactivation du mode convoi s'annule automatiquement si l'ACC n'est pas utilisé pendant une période prolongée et lorsque le contact est coupé.

Pour activer de nouveau le mode convoi, appuyez brièvement sur le bouton d'augmentation ou de diminution de la distance de sécurité en mode convoi. Les précédents réglages de la distance de sécurité sont de nouveau pris en compte et le témoin (orange) du mode convoi s'allume sur le panneau d'instruments.

MODIFICATION DE LA DISTANCE PREREGLEE DU MODE CONVOI



c'est le conducteur qui doit sélectionner l'espace adapté aux conditions de conduite.

Quatre distances de sécurité sont préprogrammées. La distance choisie est indiquée sur l'afficheur de messages lorsque vous appuyez sur l'un des boutons de réglage de la distance de sécurité.

Chaque niveau de distance de sécurité est signalé par un chevron qui s'ajoute au symbole de véhicule situé sur l'afficheur de messages. Lorsque vous mettez le contact, la distance par défaut (distance 3) est automatiquement sélectionnée, prête pour le fonctionnement de l'ACC.

DEPASSEMENT DE LA VITESSE ET NEUTRALISATION DU MODE CONVOI



Si le conducteur désactive le système ACC en appuyant sur la pédale d'accélérateur, l'ACC ne freinera pas automatiquement pour maintenir l'espace par rapport au véhicule qui le précède.

Vous pouvez annuler la vitesse et la distance programmées en appuyant sur la pédale d'accélérateur alors que vous roulez à vitesse constante ou en mode Convoi. Si le véhicule est en mode Convoi lorsque l'ACC est neutralisé, le témoin du mode Convoi s'éteint et **CRUISE OVERRIDE** (VITESSE CROISIÈRE DEPASSÉE) apparaît sur l'afficheur de messages. Lorsque l'accélérateur est relâché, l'ACC est réactivé et la vitesse du véhicule retombe à la valeur programmée, ou à une vitesse inférieure si le mode Convoi est actif.

ASSISTANCE EMBOUTEILLAGE

L'assistance embouteillage est une amélioration du système ACC ; lorsqu'elle est active, cette fonctionnalité permet de suivre le véhicule précédant le vôtre jusqu'à l'arrêt. Elle est prévue pour être utilisée dans les voies de circulation des routes principales, où l'intervention sur la direction est minimale.

Si un véhicule se trouvant devant le vôtre ralentit, le système d'assistance de suivi ralentit votre véhicule jusqu'à l'arrêt et le maintient immobilisé.

Lorsque le véhicule est immobilisé, le système d'assistance de suivi demandera l'application du frein de stationnement électrique (EPB) dans les cas suivants :

- Le conducteur annule l'assistance de suivi.
- Le véhicule est immobilisé pendant plus de 3 minutes.
- Le conducteur semble vouloir sortir du véhicule.
- Une anomalie est détectée.

Lorsque le véhicule qui vous précède s'éloigne, une brève pression sur l'accélérateur permettra de réactiver l'ACC.

À très faible vitesse, l'assistance embouteillage peut s'interrompre en cas d'objets stationnaires (par exemple, lorsque le véhicule qui précède change de voie et laisse entrevoir un objet immobile). Le radar du véhicule n'est pas toujours capable de faire la distinction entre un véhicule en stationnement et un objet fixe, tel qu'un panneau de signalisation routière, une bouche d'égout ou une barrière temporaire. Ceci pourrait provoquer un freinage soudain ou une annulation subite ; le conducteur doit alors intervenir si nécessaire.

ACC AUTO OFF (arrêt automatique de l'ACC)

L'ACC se désactive mais la mémoire n'est pas effacée lorsque :

- vous appuyez sur le bouton d'annulation **CANCEL** ;
- vous appuyez sur la pédale de frein ;
- vous placez le levier de vitesses en position **N** (point mort) ;
- le contrôle dynamique de la stabilité (DSC) se met en marche ;
- la commande électronique de traction (ETC) se met en marche ;

Régulateur de vitesse adaptatif

- la différence entre la vitesse actuelle du véhicule et la vitesse programmée est trop importante ;
- la pédale d'accélérateur est utilisée pour accélérer au-delà de la vitesse programmée pendant une durée trop longue, à savoir plus de 5 minutes. Voir page **145**, **DEPASSEMENT DE LA VITESSE ET NEUTRALISATION DU MODE CONVOI**.
- la vitesse maximale du véhicule est atteinte ;
- le régime maximal du moteur est atteint : 5 000 tr/min pour un moteur diesel et 7 000 tr/min pour un moteur essence.

L'ACC se désactive et la mémoire est effacée lorsque :

- le contact est coupé ;
- il se produit une défaillance dans l'ACC.

REPRISE DE LA VITESSE ET DU MODE CONVOI



RES ne doit être utilisé que si le conducteur connaît la vitesse programmée et a l'intention d'y retourner.

Lorsque vous appuyez sur le bouton **RES** après avoir désactivé l'ACC (après un freinage, par exemple), l'ACC redevient actif tant que la vitesse programmée n'a pas été effacée de la mémoire. La vitesse programmée à l'origine est rétablie (sauf si le véhicule suivi provoque l'activation du mode Convoi) ; elle est indiquée sur l'afficheur de messages. Le système d'assistance de suivi peut être réactivé à une vitesse supérieure à 10 km/h (6 mi/h).

Remarque : lorsque la vitesse programmée est rétablie, la vitesse d'accélération est influencée par la distance spécifiée au préalable en mode Convoi. La spécification d'une distance plus courte permet une accélération plus importante.

Remarque : la reprise d'une vitesse programmée dans un virage entraîne une réduction de l'accélération. Plus le virage est serré, plus l'accélération est réduite. N'oubliez pas que le régulateur de vitesse adaptatif (ACC) et l'assistance de suivi (QA) sont principalement conçus pour être utilisés dans les cas de figure ne nécessitant qu'une intervention minimale au niveau de la direction.

CONSEILS SUR LA CONDUITE AVEC L'ACC

Dans certaines situations, l'ACC pourra indiquer au conducteur qu'une intervention est nécessaire.

Un signal sonore retentit, accompagné du message **DRIVER INTERVENE (REPRENDRE LES COMMANDES)** sur l'afficheur de messages si l'ACC détecte :

- qu'une défaillance s'est produite pendant que le système est actif ;
- que la seule utilisation du freinage maximal de l'ACC n'est pas suffisante.

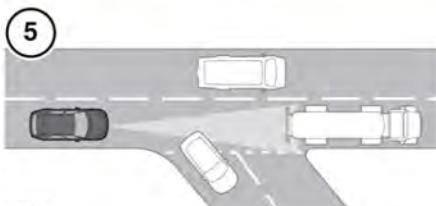
Remarque : l'ACC fonctionne uniquement lorsque vous placez le levier de vitesses en position de marche avant (**D**) ou de Sport (**S**).

Remarque : Lorsque l'ACC est engagé, la pédale d'accélérateur repose en position relevée. Relâchez complètement la pédale pour permettre le fonctionnement normal de l'ACC.

Remarque : Si le système ACC ordonne un freinage, les feux stop du véhicule s'allument.

Remarque : lorsque le système d'arrêt/démarrage intelligent est installé, il peut intervenir lors d'un arrêt opéré avec le système d'assistance de suivi. Appuyez sur la pédale d'accélérateur pendant plus longtemps que d'habitude pour redémarrer le moteur et repartir.

PROBLEMES DU FAISCEAU DE DETECTION



E142911

Des problèmes de détection peuvent se produire :

1. Lorsque vous ne suivez pas exactement la même trajectoire que le véhicule qui vous précède.

2. Lorsqu'un véhicule déborde sur votre voie. Le véhicule n'est détecté que lorsqu'il s'est complètement rabattu sur votre voie.
3. À l'entrée et à la sortie d'un virage.
4. Lorsque vous vous déplacez autour d'un véhicule à l'arrêt. Le système pourrait ne plus savoir quel véhicule suivre.
5. Lorsque le véhicule qui précède quitte votre voie. Le système pourrait ne plus savoir quel véhicule suivre.

Dans ces cas de figure, l'ACC peut fonctionner de façon inattendue. Le conducteur doit rester vigilant et intervenir si besoin est.

DYSFONCTIONNEMENT DE L'ACC

En cas de défaut lorsque l'ACC ou le mode Convoi est activé, l'ACC se désactive et ne peut plus être utilisé tant que le défaut n'est pas corrigé. Le message **DRIVER INTERVENE** (REPRENDRE LES COMMANDES) apparaît brièvement sur l'afficheur de messages, avant d'être remplacé par le message **CRUISE NOT AVAILABLE** (RÉGULATEUR DE VITESSE INDISPONIBLE).

Si une anomalie de l'ACC ou d'un système connexe se produit à tout autre moment, le message **CRUISE NOT AVAILABLE** (RÉGULATEUR DE VITESSE INDISPONIBLE) s'affiche. Il n'est alors plus possible d'activer l'ACC dans aucun mode.

Une accumulation de saleté, de neige ou de glace sur le capteur radar ou la protection peut neutraliser le fonctionnement de l'ACC. La présence d'écussons métallisés ou d'un dispositif de protection avant du véhicule peut aussi affecter le fonctionnement de l'ACC.

Régulateur de vitesse adaptatif

Si cela se produit lorsque l'ACC ou le mode convoi est activé, le signal sonore retentit et le message **DRIVER INTERVENE** (REPRENDRE LES COMMANDES) s'affiche brièvement. Le message **RADAR SENSOR BLOCKED** (RADAR DÉTECTION AVANT OBSTRUÉ) s'affiche alors.

Remarque : les mêmes messages peuvent également être affichés lorsque vous roulez sur une route dégagée où le détecteur a moins de chances de détecter un objet.

L'élimination de l'obstruction permet au système de reprendre son fonctionnement normal. Si l'obstruction est présente lorsque l'ACC est inactif, par exemple au démarrage initial ou lorsque l'ACC est désactivé, le message **RADAR SENSOR BLOCKED** (RADAR DÉTECTION AVANT OBSTRUÉ) s'affiche.

Les pneus autres que ceux recommandés pour ce véhicule peuvent avoir des dimensions différentes. Ceci peut affecter le bon fonctionnement de l'ACC.

FONCTION DE DETECTION AVANT



Le système de détection avant peut ne pas réagir en présence de véhicules lents.



La fonction de détection avant utilise le même capteur radar que le système ACC. Les mêmes limitations de performance s'appliquent. Voir 142, VUE D'ENSEMBLE DU REGULATEUR DE VITESSE ADAPTATIF.

La détection avant peut être activée/désactivée depuis les menus du panneau d'instruments **Fonctionnalités de conduite** et **Détection avant**. Voir 53, MENU DU PANNEAU D'INSTRUMENTS.

Le témoin s'allume sur le panneau d'instruments lorsque la détection avant est active. Voir 61, DÉTECTION AVANT (VERT).

La fonction de détection avant permet de détecter et d'alerter de la présence d'objets à proximité de l'avant du véhicule lorsque celui-ci se déplace en marche avant. Lorsqu'un véhicule ou un objet se trouve dans la zone de sensibilité définie par l'utilisateur, une tonalité d'avertissement retentit et le message **FORWARD ALERT** (DÉTECTION AVANT) apparaît sur l'afficheur de messages. L'aide au freinage d'urgence (EBA) est activée. Voir 123, AIDE AU FREINAGE D'URGENCE (EBA).

Le conducteur doit alors impérativement et immédiatement prendre les mesures appropriées.

La sensibilité de la fonction peut être réglée uniquement lorsque l'ACC est désactivé. Le réglage s'effectue comme suit :

- À l'aide des boutons du régulateur de vitesse adaptatif au volant, appuyez sur le bouton de réduction de la distance pour afficher le réglage de sécurité actuel sur l'afficheur de messages et appuyez de nouveau pour réduire la sensibilité de la détection.
- Appuyez sur le bouton d'augmentation de la distance pour afficher le réglage de sécurité actuel sur l'afficheur de messages et appuyez à nouveau pour augmenter la sensibilité de la détection.

FWD ALERT <----> (DÉTECTION AVANT <---->) apparaît sur l'afficheur de messages.

Remarque : la distance de détection avant est conservée une fois le contact coupé.

ASSISTANCE AU FREINAGE D'URGENCE AVANCEE

❗ Il se peut que le système d'aide au freinage d'urgence avancée ne réagisse pas aux véhicules lents. Il ne réagit pas du tout aux véhicules arrêtés ou roulant dans le sens opposé à celui de votre véhicule.

❗ Il se peut qu'aucun avertissement n'apparaisse si vous êtes très près du véhicule suivi ou en cas de mouvements amples du volant et des pédales (pour éviter une collision par exemple).

❗ Le système utilise le même capteur radar que l'ACC et la détection avant ; les mêmes limitations de performances s'appliquent.

Lorsque l'ACC est installé, l'aide au freinage d'urgence avancée est disponible aux vitesses dépassant environ 7 km/h (5 mi/h) et fonctionne même si la détection avant et l'ACC sont désactivés. Cette fonction améliore la réaction de freinage lors d'un freinage d'urgence, lorsqu'un véhicule en mouvement est détecté à proximité à l'avant.

Si le risque de collision augmente après l'affichage de l'avertissement **FORWARD ALERT** (DETECTION AVANT), l'assistance au freinage d'urgence avancée est activée. Le freinage progressif intervient alors automatiquement en préparation au freinage rapide (ce qui peut être ressenti). Si vous appuyez brièvement sur la pédale de frein, le freinage est actionné au maximum, même avec une pression légère sur la pédale. Voir **123, AIDE AU FREINAGE D'URGENCE (EBA)**.

Remarque : les performances de freinage ne seront améliorées que si le conducteur freine.

En cas de défaillance du système, **FORWARD ALERT UNAVAILABLE** (DETECTION AVANT INDISPONIBLE) apparaît sur l'afficheur de messages. Le véhicule peut toujours être conduit et le système de freinage fonctionnera toujours, mais sans l'intervention de l'aide au freinage d'urgence avancée. Consultez votre distributeur/réparateur agréé pour corriger le problème.

FREINAGE D'URGENCE INTELLIGENT



Le système de freinage d'urgence intelligent (IEB) peut ne pas réagir en présence de véhicules lents.



Le système ne réagit pas en présence de véhicules à l'arrêt ou qui ne roulent pas dans la même direction que vous.



Il se peut qu'aucun avertissement n'apparaisse et que le freinage automatique ne se produise pas si la distance qui vous sépare du véhicule qui vous précède est très courte ou si vous tournez rapidement le volant ou appuyez brusquement sur la pédale de frein (pour éviter une collision par exemple).



Le système IEB utilise le même capteur radar que l'ACC et le système de détection avant. Les mêmes limitations de performances s'appliquent. Voir **142, VUE D'ENSEMBLE DU REGULATEUR DE VITESSE ADAPTATIF**.

Si le véhicule est équipé de l'ACC, la fonction IEB sera disponible à toutes les vitesses et fonctionnera même si l'ACC et le système de détection avant sont désactivés. L'IEB a pour rôle de réduire la vitesse de l'impact lorsqu'un véhicule plus lent vous précède et qu'une collision deviendrait inévitable.

Régulateur de vitesse adaptatif

Si le risque de collision est imminent, un signal sonore est émis. Si une collision devient inévitable, la fonction IEB applique les freins à la pression maximale. Une fois l'IEB activé, **IEB System Was Activated** (Système IEB actif) apparaît sur l'afficheur de messages et le fonctionnement du système est alors neutralisé jusqu'à sa réinitialisation par un distributeur/réparateur agréé.

Remarque : la distance requise pour ralentir ou arrêter le véhicule dépend des pneus du véhicule et du revêtement de la chaussée.

Si le capteur radar est masqué, par de la neige ou une pluie forte par exemple, ou si le système présente une anomalie, le message **IEB Not Available** (Système IEB indisponible) apparaît dans l'afficheur de messages. Vous pouvez continuer à conduire le véhicule et le système de freinage reste fonctionnel, mais sans le système IEB. Si le capteur radar n'est pas considéré comme étant bloqué, consultez votre distributeur/réparateur agréé.